

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Paul Sarrazin	Maire	23 441	11 721	73 185	5 825
Ginette Prieur	Conseiller	7 810	3 905		
Sylvain Roy	Conseiller	7 810	3 905		
Johanna Felmann	Conseiller	7 810	3 905		
Jacqueline Lussier Meunier	Conseiller	7 810	3 905		
Pierre Bernier	Conseiller	7 810	3 905		
Sylvain Goyette	Conseiller	7 810	3 905		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).